

Justificatif généré le 01/08/2024

Support de parution :



Date de parution : 01/08/2024
Département : Val-de-Marne (94)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/747482
N° d'annonce : 747482

SUPER PARADIS

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 42.000 €

Siège social : 123 Quai Jules Guesde 94400 VITRY-SUR-SEINE

310 785 886 R.C.S. Créteil

Suivant déclaration en date du 22 juillet 2024, l'associé unique, la société : SOCIETE FINANCIERE DE GESTION ET DE PARTICIPATION - SOFIGEP, société par actions simplifiée, 123 quai Jules Guesde 94400 Vitry sur Seine, 338 884 976 R.C.S. Créteil a décidé de dissoudre la société SUPER PARADIS en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société SUPER PARADIS à la société SOCIETE FINANCIERE DE GESTION ET DE PARTICIPATION - SOFIGEP.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal compétent.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de Créteil.

L'Associé Unique

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeTi2m1lj

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeTi2m1lj>

